

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 15 novembre 2022

Séance du 15 novembre 2022

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 59
Votants : 75

Date de la convocation :
7 novembre 2022
Date de l'affichage :
17 novembre 2022

Objet de la délibération

**Admissions en non-
valeurs et créances
éteintes.**

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BLANCHARD Karine, BLANDIN Emilie, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Aurélien, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREL Martine, THEVENET Catherine, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BERNARD Éric, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COLIN David, COUCHOUX Éric, COULON Jean-François, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GONTCHARENKO Alain, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BEY Sandra (GALOPIN Christophe), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), DA SILVA Mariana (FRAPPET Martine), DEJEAN-AGRON Marie (GROS Stéphane), DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), FAUVEY Audrey (JAILLET Françoise), GAUTHIER Sophie (BESSON Stéphane), JAEGER Claire (BEY Pascal), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), POULARD Magalie (BLANCHARD Karine), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), RODOT Nelly (SERRAND Franck), MM CAUZARD Philippe (GAUTHIER Bernard), FARIA Xavier (CHAUSSAT Virginie), LAURENCY Didier (CLERC Christian), MARICHY Patrick (DONGUY Roger).

Excusés non représentés : Mmes GROSS Stéphanie, LAMBERT Caroline, PATEY Nadège, MM CAMUS Denis, TABOURET Christophe.

Absents : Mmes DEBEAUNE Valérie, TISSERAND Patricia, VIAL Audrey, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, CABUT Jérôme, DAVID Frédéric, DE VECCHI Éric, FERRE Jérémy, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VICCHIO Stéphane, VIVANT Jérôme.

○○○○○

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2013 à 2019 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

SIREN :

Non valeurs TTC : 27 145,63 €

Créances éteintes TTC : 7 995,22 €

SPANC :

Non valeurs TTC : 3 485,82 €

Créances éteintes TTC : 370,10 €

Le comité syndical décide à par 74 voix pour et une contre d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré le 15 novembre 2022

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 16 décembre 2022.

Publié, affiché, notifié le 16 décembre 2022.